

Vu la compétence tourisme exercée par la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu la délibération n°55/2017 du 13 janvier 2017 portant adoption des statuts de la régie de tourisme,

Vu la délibération n°105/2023 du 30 novembre 2023 portant création de recettes et d'avances de l'Office de tourisme,

Vu la délibération n°64/2025 du 10 Avril 2025 fixant la grille tarifaire des produits commercialisables de la Maison du Tourisme Nièvre et Somme,

Vu l'avis de la commission tourisme en date du 27 Novembre 2025,

Considérant que la Maison du Tourisme Nièvre et Somme propose à la vente du public des produits commercialisables, à savoir :

- des boissons,
- de l'épicerie,
- des ouvrages et autres,

et que le Conseil communautaire a compétence par voie de délibération pour adopter la grille tarifaire afférente.

Madame la Vice-présidente en charge du tourisme présente ainsi les tarifs proposés :

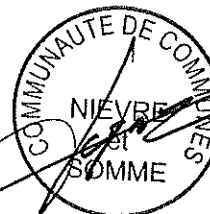
Fournisseurs	Désignation	Tarif TTC
BOISSONS		
Du Grain à Moudre	Café	1,50 €
	Thé/Infusion	1,50 €
Supermarché	Eau - 50 cl	1,00 €
	Chocolat tassimo	2,00 €
La Gosse	Limonade - 25cl	2,50 €
Cidrerie St Gratien	Jus de pomme - 33cl	3,50 €
Ferme Humus Ailly-sur-Somme	Jus de pomme - 50cl	4,50 €
Brasserie de la Somme	Carton de 3 bouteilles de 75cl	20,00 €
EPICERIE		
Chèvrerie Ailly-sur-Noye	Glace - 90g	4,00 €
So Chips	Chips	1,00 €
Maison Chuques	Gaufres La Dunkerquoise - 150g	4,50 €
	Bonbons Bêtises de Cambrai - 125g	3,50 €
Biscuits de la Côte d'Opale	Biscuits pur beurre - 180g	4,50 €
La Sorcière de la Vallée - Picquigny	Pickles (NOUVEAUTE 2026)	6,00 €
	Tartinade et sauce (NOUVEAUTE 2026)	4,80 €
OUVRAGES ET AUTRES		
Office de Tourisme	Carte postale	1,50 €
	Ecocup	2,00 €
Racines Calcéennes	Ouvrage sur la 1ère et 2de GM	25,00 €
Les Amis de la Collégiale	La collégiale St-Martin Picquigny	10,00 €
	Le traité de Picquigny	10,00 €
Château de Picquigny	Médaille du Château (NOUVEAUTE 2026)	3,00 €
Somme Tourisme	Au fil de la Somme - TopoGuide Rando	14,90 €
	La Somme en Roue Libre - TopoGuide Vélo	14,90 €
Somme Patrimoine	BD Hagard Tome 1 - 2 - 3	12,00 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la grille tarifaire des produits commercialisables de la Maison du tourisme Nièvre et Somme telle qu'indiquée ci-dessus,
- PRECISE que la grille tarifaire est conforme à la régie de recettes de la Maison du Tourisme,
- DIT que ces tarifs seront applicables dès le vote de la délibération en Conseil communautaire et resteront en vigueur jusqu'à modification par voie de délibération,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 4 février 2026 et de sa publication le 6 février 2026.

